

## Contact

### EMB - European Milk Board asbl

Rue du Commerce 124  
B-1000 Brussels

Phone.: +32 - 2808 - 1935

Fax: +32 - 2808 - 8265

[office@europeanmilkboard.org](mailto:office@europeanmilkboard.org)

[www.europeanmilkboard.org](http://www.europeanmilkboard.org)

---

*Chers éleveurs, chers lecteurs*

Ces dernières semaines la politique agricole faisait l'objet des vifs débats partout. La réforme de la PAC, le paquet « lait » n'étaient pas seulement discuté par les hommes politiques à Bruxelles et les membres du parlement. L'agriculture et son importance pour la société et le concept d'une politique réformée étaient également discutés aux exploitations, dans les rues de Berlin, de Brescia en Italie et de Grangemouth en Ecosse. La situation en Suisse montre que le renforcement des producteurs sur le marché devra être un élément clé de la nouvelle politique. En Suisse on voit déjà ce qui se passe si les laiteries accaparent la maîtrise du marché laitier.

Le 22 janvier 2011 plus de 22.000 personnes descendaient dans les rues de Berlin afin de manifester pour une meilleure politique agricole. Tels actions montrent que les producteurs de lait peuvent trouver un soutien auprès des organisations de la société civile. Le mouvement pour une agriculture social et écologique durable avec des prix équitables pour les producteurs et les consommateurs grandit. Une audition sur la réforme de la PAC avait lieu au parlement européen le 26 janvier 2011. Un représentant de l'ARC (convention agricole et rurale) présentait les éléments d'une politique agricole réformée et soulignait l'importance du renforcement des producteurs par des conditions cadres juridiques et le regroupement en organisations des producteurs indépendantes.

D'ici peu le parlement européen donnera son opinion sur le paquet « lait » présenté par la Commission européenne. Pour cette raison l'EMB a convenu ces dernières semaines des entretiens avec des différents représentants du Parlement européen et de la Commission européenne à Bruxelles. Au niveau national les associations membres de l'EMB ont sensibilisé et fait du lobbying. Ils ont également mis en exergue ce qu'il est nécessaire pour achever un marché laitier fonctionnant. Lors de l'assemblée générale de l'EMB en Irlande on aura l'occasion d'échange des défis et des succès des activités de chaque organisation.

En France on a créé, a part de l'Office de lait national (il est prévu que l'Office du lait sert de nouvelle organisation interprofessionnelle), une organisation des producteurs – le « France Milkboard ». Le premier objectif de cette nouvelle organisation est de reporter l'introduction de la soi-disant contractualisation pour que les producteurs ne doivent pas conclure des contrats directement, mais que le Milkboard puisse faire l'intermédiaire.

Dès fin janvier les organisations membres de l'EMB APLI et OPL organisent un grand nombre d'assemblées partout en France. L'intérêt parmi les producteurs de lait est énorme. Les producteurs de lait français ont réalisé que le regroupement des producteurs est la seule possibilité d'atteindre plus d'influence sur le marché laitier. Si non on risque d'être intégré verticalement dans les laiteries et ainsi on risque de perdre la possibilité d'imposer un prix de lait rémunérateur dans l'avenir.

En février le Luxembourg Dairy Board lancera également le Lait Equitable. Veuillez trouver bientôt des informations sur notre site web ([www.europeanmilkboard.org](http://www.europeanmilkboard.org)) sur cet événement ainsi que sur l'idée d'introduire au niveau national une maîtrise des volumes qui est discutée aux Etats-Unis.

Je vous souhaite une bonne lecture,

Bien cordialement,

## **Ecosse : Manifestations – Prix - Politique**

### **Manifestations**

Les producteurs de lait en Ecosse et au Royaume Uni souffrent il y a longtemps des prix de lait trop bas. Pour la première fois depuis des années les producteurs écossais ont exprimé leur frustration en manifestant. Tout d'abord les manifestants ciblaient Tesco, une des grandes chaînes des supermarchés au Royaume Uni. Mais Asda, une autre grande chaîne, avait annoncé de réduire les prix de nouveau. C'est pourquoi environ 180 producteurs de lait y compris des membres de Farmers for Action (FFA), Dairy Farmers of Scotland (DFoS) et de National Farmers' Union d'Ecosse (NFUS) ainsi que des représentants des fournisseurs agricoles et des membres du parlement écossais se rencontraient devant un dépôt d'Asda à Grangemouth. Le matin de la manifestation Asda avait demandé à David Handley, le président de FFA, de signer une liste des conditions and et avait obtenu une injonction préliminaire contre les manifestants. Car la manifestation avait quand même lieu, Handley devait se présenter au tribunal. Cependant on a mis fin à ce processus et l'a réglé à l'amiable.

### **Prix de lait**

Les prix de lait étaient réduits énormément. Même si les profits du commerce sont marginaux, les conséquences pour les exploitations laitières en Ecosse sont à long terme désastreuses. Les transformateurs essaient de réduire les prix encore plus afin d'obtenir des parts du marché. Pour eux c'est facile car ils risquent l'argent des autres. Selon les estimations plus de 80% des producteurs de lait au Royaume Uni n'obtiennent pas un prix rémunérateur. En Octobre 2010 le prix aux producteurs moyen au Royaume Uni se montait à 25,67 pence/litre (28,42 centimes). Le prix était 4,21 pence (4,67 centimes), ce qui veut dire 14%, plus bas que le prix moyen de l'UE-25. Tous les paysans au Royaume Uni, quelle soit la taille de leurs exploitation, ont besoin d'une augmentation des prix de lait considérable.

### **Politique**

En Ecosse FFA, NFUS, DFOS et les politiciens coopèrent et essaient de résoudre les problèmes du secteur laitier ensemble. Au niveau national cette coopération manque encore. Bien que la Commission de concurrence ait déjà recommandé un ombudsman qui surveille la chaîne d'approvisionnement, le gouvernement britannique n'est pas pressé de le désigner. Un manque de régulation et l'abus de pouvoir dans la chaîne d'approvisionnement ont atteint presque le niveau du secteur financier. Dans le secteur financier ces facteurs ont déjà amené à la crise financière actuelle.

Les paysans et les organisations des paysans doivent exercer plus de pression que jamais. Les rumeurs disent que le gouvernement britannique va même céder à la pression de l'industrie et plaider pour une réduction du taux de regroupement, proposé par la Commission européenne, de 33% à 25% au maximum de la production nationale ! C'est un autre témoignage qu'on a besoin d'une organisation nationale dédiée aux producteurs de lait qui ne représente que des intérêts des producteurs de lait. Il y a déjà une organisation qui s'appelle DairyUK qui prétend qu'elle représente l'industrie laitière au Royaume Uni y compris les intérêts des paysans. Récemment un communiqué de presse de DairyUK disait que le paquet « lait » de la Commission européenne soit positif et que l'introduction des contrats se soit déjà relevés utile au Royaume Uni.

On a besoin des changements profonds de la structure de l'industrie laitière au niveau des producteurs – des changements qui renforcent la positions de nos paysans pour qu'ils puissent négocier des prix équitables eux-mêmes – des changements qui les encouragent d'investir dans l'avenir !

*Doris Robertson, Dairy Farmers of Scotland*

## **Suisse : maîtrise des volumes contre segmentation des prix**

En Suisse la situation reste très tendue. La commission économie et redevance du gouvernement a auditionné plusieurs intervenants avant de donner son avis au Conseil d'Etat sur la motion Aebi. Cette motion permettrait de taxer les quantités supplémentaires et d'attribuer la force obligatoire par la Confédération pour la gestion des quantités de lait. Cette motion a déjà été acceptée par le Conseil national (les représentants du peuple) et doit passer prochainement devant le Conseil des Etats (les représentants des cantons) pour être totalement avalisée. L'acceptation par les deux chambres est obligatoire.

Les pressions des lobbys industriels, qui demandent plus de lait bon marché, sur les Conseillers aux Etats sont énormes.

Ils ne veulent pas entendre parler de la motion Aebi. La commission économique est dirigée par le politique et Président d'EMMI, une des plus importantes entreprises en Suisse. Les producteurs, également divisés sur la question, sont représentés par leur fédération, la Fédération de producteurs suisses de lait (FPSL). A cause des tensions internes (paysans proches ou non de l'industrie) et par peur d'être remis en question, la FPSL prend des positions de compromis, toujours trop molles pour une très grande majorité des producteurs.

Dans les campagnes, les pressions sur les prix sont permanentes. Un flou total règne entre les différentes organisations de producteurs qui se retrouvent avec des prix différents et des conditions de prise en charge différentes. Les discussions sont houleuses depuis l'introduction d'une segmentation à trois niveaux (ABC), chez le producteur. Un prix sera défini pour chaque catégorie (A prix national, B prix sans soutien, équivalent au prix européen, C prix mondial, dégageant sur le marché mondial). Chaque producteur, même celui qui n'a pas participé à la surproduction actuelle, aura son volume total segmenté, avec impossibilité de ne pas produire la partie B ou C. On force ainsi les producteurs à produire à perte. Les réactions face à un tel système sont vives.

Uniterre a fait des propositions concrètes pour la mise en place d'un système de gestion des quantités, géré directement par les producteurs. Face à la situation catastrophique et au manque de nouvelles idées, ce projet commence à être soutenu par un nombre toujours plus grand de producteurs.

*Nicolas Bezençon, Uniterre*

### **Italie : production et pression politique**

Par rapport à l'année précédente la production en Italie restait stable. De janvier à mars 2011 les prix de lait resteront probablement stables. Au deuxième semestre de l'année 2010 le prix aux producteurs se montait à 37-38 centimes pour du lait utilisé pour des produits frais et à environ 40 centimes pour du lait utilisé pour des produits transformés. Les coûts de production augmentent de 6-7 centimes/litres consécutives à une hausse de prix de maïs et de soja. Ça veut dire que les prix ne couvrent pas les coûts de production.

Étant donné les prix dans le secteur agricole nous avons déclaré un état d'urgence. Nous avons demandé aux institutions d'organiser une table ronde pour résoudre les problèmes qui menacent le revenu des paysans. C'est pourquoi nous avons organisé une manifestation à Brescia (dans le nord d'Italie) le 28 janvier 2011 afin de manifester contre l'inactivité des institutions du secteur agricole. Grâce à cette initiative il était possible de participer à la réunion initiale de l'ensemble des institutions. Le 21 janvier 2011 la région Lombardie avait également organisé une conférence sur l'avenir de la PAC. APL n'était pas invité à en participer. Pour cette raison nous avons organisé une autre manifestation devant le siège officiel de l'administration régionale et distribué des dépliants aux paysans participant à cette conférence afin de les informer que la région Lombardie essaie de diviser le secteur agricole en Italie (p.ex. notre organisation n'était pas invitée). Paolo DeCastro qui avait présidé la conférence soulignait qu'il était déçu que notre organisation (APL-COPAGRI) ne fût pas invitée. En plus il avait mis en exergue que l'APL soit la seule organisation qui faisait, en coopération avec l'EMB, un bon travail à Bruxelles.

*Sara Abellini, APL*

### **France : création de France Milkboard – regroupement avant contractualisation**

En 2010 le ministre de l'agriculture français, Bruno Le Maire, avait agréé de présenter, suivant l'exemple des activités de l'EMB et des organisations françaises OPL et APLI, un paquet de mesures pour renforcer les producteurs. D'un côté il était prévu que les producteurs et les acheteurs (coopératives, laiteries privées) puissent conclure des contrats. De l'autre côté il était prévu de renforcer la position de négociation des producteurs vis-à-vis l'industrie en créant des organisations des producteurs. Un médiateur qui arbitre le conflit entre producteurs et acheteurs, devra être nommé. Le 31 décembre 2010 le parlement français (peu de députés étaient présents) avait voté sur la soi-disant contractualisation. Dès le 1 avril 2011 les acheteurs doivent présenter aux producteurs un contrat. S'ils ne le font pas, ils risquent une amende de 75.000€. Les producteurs doivent signer un tel contrat jusqu'au 1 juillet. Les organisations des producteurs sont tombées dans l'oubli. Le médiateur également n'était pas nommé. Les producteurs se retrouvent isolés et dans une position faible et les producteurs individuels doivent signer un contrat qui dans la plupart des cas ne rend pas compte de leurs intérêts. Les coopératives et les entreprises privées ont un approvisionnement sûr et peuvent déterminer les conditions et les prix eux-mêmes. Les contrats ont une durée de cinq ans. Dans le cas des coopératives une durée de cinq ans en plus de la durée résiduelle des contrats existants (1-5 ans) est prévue. Les contrats sont prolongés automatiquement. Les livraisons mensuelles sont fixées contractuellement pour 12 mois. Par exemple : chaque mois 8,3% du volume annuel +/- 10% sont livrés. Dans le cas d'un sous-/sur-livraison les producteurs sont pénalisés. Jusqu'à

la fin des quotas le dépassement des quotas est également interdit. Des standards de qualité sont fixés dans le contrat. Des modalités de livraison ainsi que l'accès aux tanks et la fréquence de livraisons devraient être amélioré.

### **Le prix de lait dans le contrat**

Selon le projet de décret, le contrat fixera les critères et les références, pris en compte pour la détermination du prix de base du lait. Sa détermination pourra faire référence aux dispositions de l'article L. 632-14 du présent code. Il missionne le CNIEL (l'organisation interprofessionnelle en France) pour publier des indices de tendances des marchés laitiers ou tout autre indicateur ou référence pertinents, sous réserve que les modalités de détermination du prix fassent l'objet d'une description détaillée. Le contrat doit également préciser les modalités selon lesquelles ce prix prend en compte les caractéristiques particulières du lait ou de l'exploitation, ainsi que les modalités selon lesquelles le producteur est informé, avant le début de chaque mois, du prix de base qui sera appliqué pour les livraisons du mois considéré. Le contrat prévoira par ailleurs les modalités de : facturation (délai de paiement, les informations confidentielles, les acomptes et le versement des soldes); révision du contrat. Enfin, toute modification aux dispositions du présent contrat sera faite par avenant écrit et signé des deux parties, en respectant les préavis définis dans le contrat. Le contrat peut également définir les conditions dans lesquelles il peut être cédé : résiliation du contrat par l'une ou l'autre des parties et notamment, la durée du préavis de rupture qui ne peut être inférieure à douze mois.

### **France Milkboard**

L'Office du Lait National en France a créé, en coopération avec l'APLI et l'OPL le « France Milkboard » et est en train d'organiser beaucoup d'assemblées pour rassembler les producteurs dans une organisation des producteurs (OP) qui peut négocier les conditions, les prix et les contrats avec les laiteries. Ce projet suscite un vif intérêt au sein des producteurs. Dans une première démarche France Milkboard essaiera d'obtenir une position forte en France afin de forcer les politiciens d'introduire la contractualisation et les organisations des producteurs au même temps et de reporter les contrats jusqu'à la fin de l'année 2011.

*Willem Smeenk, OPL*

---

European Milk Board ASBL  
Rue de la Loi 155  
B-1040 Bruxelles  
Tel: +32 (0)2808 1935  
Fax: +32 (0)2808 8265  
Mail: [office@europeanmilkboard.org](mailto:office@europeanmilkboard.org)  
Document-URL: <http://www.europeanmilkboard.org/https://www.europeanmilkboard.org/francais/bulletin-fevrier-2011.html>